

# Quelles sont les évolutions de la convention SAS au Luxembourg en 2026 ?

## Réponse courte

En 2026, la **convention collective SAS** 2025-2027 poursuit son application à l'ensemble des employeurs du secteur d'aide et de soins (obligation générale). Les grilles salariales revalorisées (+5 points linéaires pour C1, C2, C3) et la valeur du **point indiciaire** à **23,40072 €** (cote 968.04) demeurent inchangées au 1er janvier 2026.

La principale nouveauté 2026 est le **premier versement complet du pécule de vacances** : 42 points indiciaires (~983 €) payables en juin 2026 pour la période de référence juillet 2025 à juin 2026, au prorata du temps de travail. La **prime exceptionnelle** de 3.670 €, mesure ponctuelle versée en juin 2025, n'est pas reconduite en 2026.

Les RH doivent veiller à la **progression annuelle d'ancienneté** (avancement automatique d'un grade chaque année, au mois suivant l'anniversaire d'engagement) et maintenir la **conformité documentaire** (conservation sur 5 ans selon la CCT).

L'**harmonisation FHL-SAS** reste un engagement des partenaires sociaux pour aboutir à une convention commune entre secteurs hospitalier et social, afin de réduire les inégalités entre salariés exerçant les mêmes professions.

## Définition

La **convention collective SAS** (secteur d'aide et de soins et du secteur social) est un accord sectoriel négocié entre les **organisations patronales** (COPAS, DLJ, FEDAS Luxembourg) et les **organisations syndicales** (OGBL, LCGB) représentatives du secteur au Luxembourg. Signée le **27 novembre 2024**, elle est applicable du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2027** et déclarée d'obligation générale par règlement grand-ducal. La valeur du point indiciaire SAS est fixée à **23,40072 €** (cote d'application 968.04, inchangée au 1er janvier 2026).

## Questions fréquentes

### Comment fonctionne le nouveau pécule de vacances dans la convention SAS 2025 ?

Le pécule de vacances équivaut à 42 points indiciaires et sera payé annuellement en juin à partir de 2025. Il est calculé au prorata du temps de travail de chaque salarié du secteur.

### Quelle est la durée de validité de la nouvelle convention SAS signée en 2024 ?

La convention collective SAS signée le 27 novembre 2024 est en vigueur du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit une période de trois ans.

### Quelles sont les principales évolutions de la convention SAS au Luxembourg en 2025 ?

La convention SAS 2025-2027 apporte trois évolutions majeures : une revalorisation salariale de +5 points linéaires pour les carrières C1, C2 et C3, une prime exceptionnelle de 3.670€ versée en juin 2025 pour tous les salariés sous contrat au 1er janvier 2025, et l'introduction d'un pécule de vacances de 42 points indiciaires payable annuellement en juin.

## Qui peut bénéficier de la prime exceptionnelle de 3.670€ de la convention SAS 2025 ?

Tous les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social qui sont sous contrat au 1er janvier 2025 peuvent bénéficier de cette prime exceptionnelle. Le montant est versé au prorata de la tâche et sera payé en juin 2025.

## Conditions d'exercice

Les dispositions de la CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027) applicables en 2026 sont les suivantes.

Condition	Détail
Champ d'application	Tous les employeurs du secteur d'aide et de soins (obligation générale)
Pécule de vacances	42 points indiciaires (~983 €) — premier versement complet en juin 2026
Revalorisation C1/C2/C3	+5 points linéaires sur les carrières concernées (depuis jan. 2025, en vigueur)
Prime exceptionnelle	Mesure ponctuelle juin 2025 uniquement — non reconductible en 2026
Progression d'ancienneté	Avancement automatique d'un grade, mois suivant l'anniversaire d'engagement
Point indiciaire	23,40072 € (cote 968.04) — inchangé au 1er janvier 2026

## Modalités pratiques

La gestion RH en 2026 se concentre sur trois volets opérationnels.

Mesure	Modalités de mise en œuvre
Pécule de vacances 2026	42 pts × 23,40072 € = <b>982,83 € bruts</b> , au prorata de la tâche, période juil. 2025–juin 2026
Progression d'ancienneté	Vérification individuelle ; avancement automatique de 1 grade/an par salarié
Prime exceptionnelle	<b>Ne pas reconduire</b> le versement de 3.670 € — mesure clôturée en juin 2025
Conservation des documents	Bulletins de paie, PTI, relevés d'heures, classif. : <b>5 ans minimum</b> selon CCT
Harmonisation FHL-SAS	Suivre les développements de la concertation inter-sectorielle en cours

## Pratiques et recommandations

**Vérifier** individuellement l'avancement d'ancienneté de chaque salarié et **mettre à jour** les systèmes de paie pour le calcul du pécule de vacances complet (42 points, période juillet 2025–juin 2026). **S'assurer** que la prime exceptionnelle de 3.670 €, versée en juin 2025, n'est pas reconduite afin d'éviter tout versement erroné.

**Maintenir** la documentation conforme aux exigences conventionnelles (5 ans minimum) et **former** les équipes RH à la distinction entre les mesures ponctuelles 2025 et les dispositions récurrentes de la CCT 2025-2027. **Informer** les salariés, par affichage ou voie électronique, des dispositions conventionnelles applicables en 2026.

**Suivre** les évolutions du processus d'harmonisation FHL-SAS et **anticiper** les éventuels ajustements futurs.

**Coordonner** avec les organismes de financement public pour l'application des grilles revalorisées et la planification budgétaire.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.162-1</u> à <u>L.162-13</u>	Conventions collectives de travail : conditions de validité, effets et contenu
Art. <u>L.162-5</u> , al. 4	Information des salariés : affichage de la CCT et remise sur demande
Art. <u>L.251-1</u>	Non-discrimination : égalité de traitement en matière d'emploi et de travail
Art. 27 CCT SAS 2025-2027	Autres éléments de rémunération : pécule de vacances (42 points), primes de fonction
CCT SAS 2025-2027	Signée le 27 novembre 2024 ; en vigueur du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027
Règlement grand-ducal	Déclaration d'obligation générale (Conseil de gouvernement du 31 janvier 2025)
Loi du 8 septembre 1998	Relations État-organismes du secteur social, familial et thérapeutique

En 2026, les employeurs du secteur SAS doivent se concentrer sur le **premier versement complet du pécule de vacances** (42 points en juin) et la **progression automatique d'ancienneté**, tout en veillant à ne pas reconduire la prime exceptionnelle 2025. La CCT SAS étant **d'obligation générale**, le non-respect expose à des sanctions et des rappels de salaire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.